



Papiers et prospectus
Journaux, magazines, enveloppes, publicités... (sans film plastique)



Petits cartons
Suremballages...



Emballages en métal
Aérosols, boîtes de conserve, cannettes, barquettes... (vidés)



Briques alimentaires
Briques de lait, de jus de fruit... (vidées et écrasées)



Bouteilles et flacons en plastique
Bouteilles de boisson, flacons de produits alimentaires, de produits d'entretien et d'hygiène (vidés, écrasés avec le bouchon)



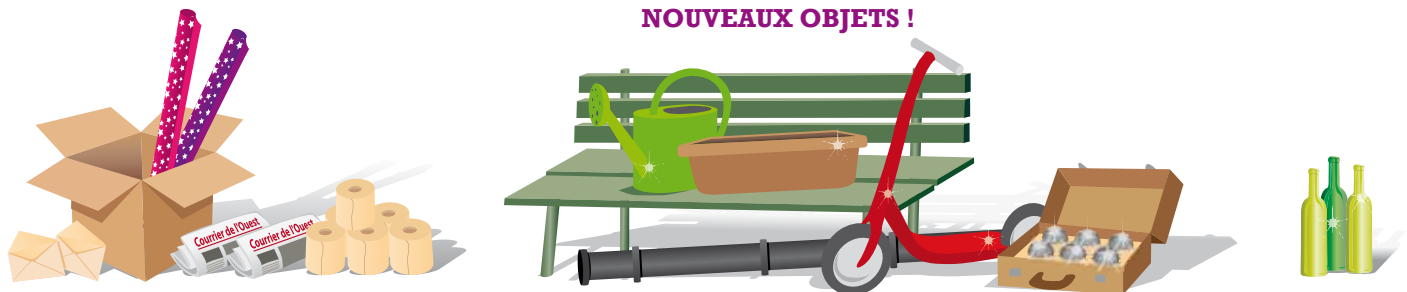
Bouteilles en verre
Bouteilles de boisson, d'huile...



Bocaux, pots...
Tout contenant alimentaire en verre (sans système d'ouverture)



ON FABRIQUE DE NOUVEAUX OBJETS !



Le saviez-vous ?
Vous triez l'ensemble des emballages cités ci-dessus ?
Alors, bravo, vous pouvez éviter l'enfouissement ou l'incinération d'une quantité importante de déchets : jusqu'à 136 kg de déchets par an et par habitant !
Plus d'information sur le recyclage : www.ecoemballages.fr

UN DOUTE SUR UN EMBALLAGE QUI N'EST PAS CITÉ ?



Jetez-le dans votre poubelle ordinaire. Pour les déchets encombrants ou dangereux, déposez-les dans votre déchèterie.

Pour plus d'information, contacter le service Déchets de votre communauté de communes !
Tél.
e-mail :
site Internet.....

Les usagers ont des droits mais aussi des obligations. Si vous avez une question concernant le fonctionnement du service (taille du bac, fréquence des collectes, etc.), n'hésitez pas à contacter le service déchets de votre communauté de communes.

LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE !

En adoptant quelques gestes simples, voici la quantité annuelle de déchets évités (kg /habitant) :

1,5 kg

J'utilise un cabas

14 kg

Je mets un « STOP PUB »

7 kg

J'utilise des piles rechargeables

30 kg

Je limite mes emballages

2,5 kg

Je limite mes impressions

1 kg

Je fais réparer mes appareils

2,5 kg

Je donne mes vêtements

89 kg

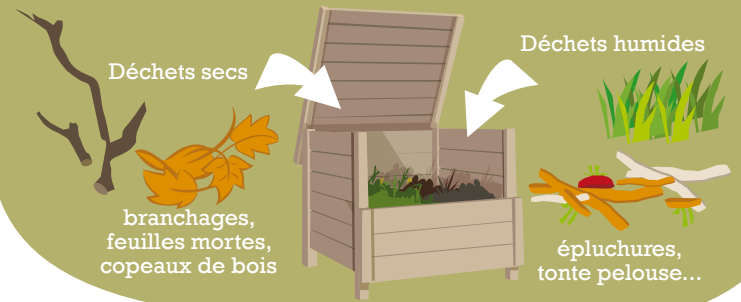
Je fais du compost

ZOOM SUR LE COMPOSTAGE !

Le compostage individuel consiste à transformer ses résidus de cuisine et de jardin en compost. En tas ou dans son composteur, on peut mettre des déchets de :

- **cuisine :** épluchures, fruits et légumes, coquilles d'oeufs concassées, filtres et marc de café, restes de repas...
- **jardin :** petits branchages, feuilles, tonte de pelouse, mauvaises herbes, sciure et copeaux de bois non traités.
- **maison :** serviettes en papier, essuie-tout, papier journal, petits cartons en petite quantité.

Pour réussir le compostage, il faut : **Varier les apports en déchet. Mélanger, et patienter...**



TROIS BONNES RAISONS DE FAIRE SON COMPOST :

- 1- Fertiliser son jardin avec un engrais naturel et gratuit.
- 2- Composter à la maison, c'est autant de déchets en moins à transporter (à la déchèterie) et à traiter !
- 3- C'est un bon moyen de limiter la hausse de la facture de « collecte et de traitement des déchets ».

Le saviez-vous ?

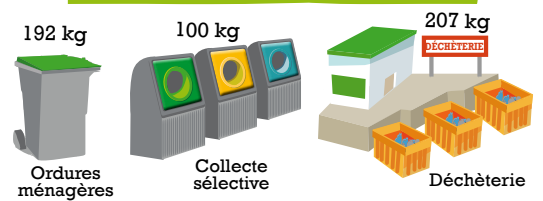
Sachant qu'en 2009, un haut mayennais a jeté dans sa poubelle ordinaire 234 kg de déchets, d'après les estimations de l'ADEME, si j'adopte tous ces gestes ma poubelle ordinaire s'allégerait d'environ 148 kg par an !

2009 : 506 kg



CE QUE CHAQUE HAUT MAYENNAIS JETTE ...

objectif 2017 : 499 kg



POURQUOI CES EFFORTS ?

L'un des revers d'une société de consommation est la production excessive de déchets qui représente un coût environnemental et économique qui n'est plus acceptable.

Suite à la loi 1 du Grenelle de l'environnement (octobre 2008), des objectifs clairs ont été définis :

- au moins 75 % des emballages recyclables doivent être triés et recyclés ;
- la quantité de déchets enfouis ou incinérés devra être réduite de 15%.

Plus d'informations sur : www.reduisonsnosdechets.fr sur www.hautemayenne.org et sur www.ecomotives53.com